

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
192^e année
4 février 2016
n° 5 / 7674^e
pages 249 à 304

CHRONIQUE / Marché financier

Certitudes et incertitudes en matière de *crowdfunding*

> Philippe Didier et Nathalie Martial-Braz

267

ÉDITORIAL

249 Les secrets de Dieu. Le tribunal du Vatican et la liberté de la presse, *Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

- 252 Gage des stocks : publication de l'ordonnance de réforme
- 253 Projet de loi pour une République numérique : adoption par l'Assemblée nationale
- 256 Préjudice (action en aggravation) : subordination à l'exercice d'une action préalable
- 259 État d'urgence : refus par le Conseil d'État de la demande de suspension
- 259 Projet de loi sur l'immigration : adoption en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale
- 260 Projet de loi « biodiversité » : adoption du texte par le Sénat
- 260 Contrats de concession : publication d'une ordonnance
- 262 Principes essentiels du droit du travail : remise du rapport de la commission Badinter

POINT DE VUE

265 Les premiers pas d'un « droit Airbnb », *Pierre Storrer*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 277 **Panorama** : Droit de la presse, *Emmanuel Dreyer*
- 287 **Notes** : Cette singulière interdiction française de l'appel au boycott des produits israéliens, *note sous Crim. 20 oct. 2015 [2 arrêts], Jean-Christophe Duhamel et Ghislain Poissonnier*
- 292 Le droit d'un locataire d'agréer les autres locataires dans un centre commercial : une restriction de concurrence ?, *note sous CJUE 26 nov. 2015, Cyril Grimaldi*
- 297 Déclaration d'aggravation du risque au regard de la question nécessairement posée, *note sous Civ. 2^e, 19 nov. 2015, David Noguéro*

ENTRETIEN

304 Patrick Thieffry - L'accord de Paris sur le changement climatique :
quelles contraintes ?

DALLOZ



Version numérique incluse*



321605



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dallosz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dallosz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2016

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Fanck Laffaille

249

Les secrets de Dieu
Le tribunal du Vatican
et la liberté de la presse

ACTUALITÉS

252

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Gage des stocks:

publication de l'ordonnance de réforme

Hypothèque judiciaire:

portée du titre exécutoire délivré par huissier,

Civ. 3^e, 21 janv. 2016

Commerce électronique

Projet de loi pour une République numérique:

adoption par l'Assemblée nationale

Concurrence-Distribution

Autorité de la concurrence (procédure):

portée de la protection du secret des affaires,

Com. 19 janv. 2016

Consommation

Pratique commerciale trompeuse (banque):

taux de rémunération d'un compte d'épargne,

Crim. 13 janv. 2016

Propriété intellectuelle

Marque (déchéance):

portée de l'usage dans le contexte

d'une « famille » de marques,

Com. 19 janv. 2016

Société et marché financier

Groupement d'intérêt économique:

mise en réserve des résultats et remboursement,

Com. 19 janv. 2016

256

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Préjudice (action en aggravation):

subordination à l'exercice d'une action préalable,

Civ. 1^{re}, 14 janv. 2016

Famille-Personne-Succession

Reconnaissance de paternité:

validité d'une annulation sollicitée

par le père biologique, CEDH 14 janv. 2016

257

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Lotissement (cahier des charges):

portée et proportionnalité de la sanction,

Civ. 3^e, 21 janv. 2016

Construction de maison individuelle:

choix de la sanction en cas de nullité,

Civ. 3^e, 21 janv. 2016

258

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Nullité de la procédure: parole en dernier

de l'avocat du témoin assisté, Crim. 19 janv. 2016

258

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Projet de loi pour une République numérique:

dispositions de droit public

État d'urgence: refus par le Conseil d'État

de la demande de suspension, CE 27 janv. 2016

Projet de loi sur l'immigration: adoption
en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale

Environnement

Projet de loi « biodiversité »:

adoption du texte par le Sénat

Contrat de concession:

publication d'une ordonnance

261

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Plan de départs volontaires: contrôle

du droit aux indemnités, Soc. 12 janv. 2016

Clause de mobilité (violation): caractérisation
d'une faute grave, Soc. 12 janv. 2016

Temps de travail (transports routiers):

trajet du domicile au véhicule, Soc. 12 janv. 2016

Principes essentiels du droit du travail:

remise du rapport de la commission Badinter

Sécurité sociale

Accident du travail (salarié mis à disposition):

responsabilité de l'entreprise utilisatrice,

Crim. 12 janv. 2016

263

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Signification (voie électronique):

portée d'un dysfonctionnement du RPVA,

Civ. 2^e, 21 janv. 2016

Signification (voie électronique): portée de l'avis

de réception de notification, Civ. 2^e, 21 janv. 2016

Notification de jugement:

personne morale appartenant à un groupe

de sociétés, Civ. 2^e, 21 janv. 2016

265

Les premiers pas d'un « droit Airbnb »
par Pierre Storrer



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

267

Certitudes et incertitudes
en matière de *crowdfunding*
par Philippe Didier et Nathalie Martial-Braz

PANORAMA

277

Droit de la presse
janvier 2015 - décembre 2015
par Emmanuel Dreyer

NOTES

287

Cette singulière interdiction française de l'appel au boycott
des produits israéliens, note sous *Crim.* 20 oct. 2015 [2 arrêts]
par Jean-Christophe Duhamel et Ghislain Poissonnier

292

Le droit d'un locataire d'agréer les autres locataires
dans un centre commercial: une restriction de concurrence?,
note sous *CJUE* 26 nov. 2015
par Cyril Grimaldi

297

Déclaration d'aggravation du risque au regard de la question
nécessairement posée, note sous *Civ.* 2^e, 19 nov. 2015
par David Noguéro

1

2

3

ENTRETIEN

304

Patrick Thieffry
L'accord de Paris sur le changement climatique: quelles contraintes?

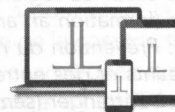
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr